



CONDITION D'ACHAT DES SEMENCES DE PATURAGE 2018/2019

OBLIGATION DE LA COOPERATIVE CENTRALE AGRICOLE ENVERS SES CLIENTS :

- La Coopérative fournira une copie du certificat du taux de germination Australien des semences, ceci à la commande.
- La Coopérative fournira la fiche technique et le document scientifique sur le phénomène de la dormance du Signal Grass lors de la commande de cette graminée.
- L'intégralité des semences est fournie par la société Australienne « Queensland Seed » (sauf sur demande du client d'un autre fournisseur, le tarif sera alors revu).
- **La Coopérative Centrale Agricole ne pourra être tenue responsable en aucune façon que ce soit, si les graines ne germent pas ou s'il y a le moindre souci de culture.**
- **Les sacs de 20 ou 25 kilogrammes - départ Australie peuvent perdre jusqu'à 4 kilogrammes d'humidité. De ce fait, le prix fixé au départ sur proforma restera inchangé quelle que soit la modification du poids.**
- Seul le certificat de germination déterminera la qualité des graines.
- Des graines peuvent être issues de la campagne 2017, voir 2016. De ce fait, un deuxième test de germination précisera alors le taux pour la campagne 2018, avec le test déjà effectué en 2017 sur le certificat de germination des semences pâturage. D'autre part, lors de votre achat, vous pourrez ainsi avoir deux taux de germination différents ; si les sacs ne proviennent pas de la même campagne de semences pâturages dans les stocks de notre fournisseur.
- Nous vous invitons à consulter notre Site Internet qui est à votre disposition pour les semences pâturages ou toutes autres informations – www.coopagri-noumea-nc.net – rubrique « **Les semences pâturages** ».
- La Coopérative Centrale Agricole informera ses clients par téléphone ou par courrier, ou par fax ou par mail de l'arrivée de leur commande.
- Cette année, les semences pourront être conservées à leur arrivée à la Coopérative Centrale Agricole à une Température de 22° Celsius en container climatisé et ventilé.
- **Très important : le semis des graines devra être effectué très rapidement après la sortie de la zone climatisée, ceci pour éviter la prise d'humidité et le pourrissement des graines.**
- Les tarifs peuvent être modifiés, selon le cours du dollar australien :
 - Au 10 octobre 2018, le taux de celui-ci était de 75 F.xpf pour 1 dollars australien.
- Ses tarifs peuvent être revus sans préavis, suite à une modification des tarifs du fournisseur australien.

OBLIGATION DES CLIENTS ENVERS LA COOPERATIVE CENTRALE AGRICOLE :

- **Le versement des 50 % d'arrhes confirme la commande.**
- **Aucune graine ne sera reprise par la Coopérative Centrale Agricole.**
- **Le client s'engage à venir retirer sa commande dans un délai de 8 jours maximum** ou la Coopérative Centrale Agricole se réserve le droit de conserver les arrhes versées par le client et de remettre les semences en commercialisation, ceci pour ne plus à avoir à détruire des graines non récupérées.
- **Achat conseillé d'inoculant pour toutes légumineuses commandées.**
- Le Client demande à la Coopérative Centrale Agricole de stocker les semences à leur arrivée :

En zone climatisée et ventilée à 22°C (1)

ou

Température ambiante (hangar ventilé) (1)

(1 = Rayer la mention non retenue)

LE CLIENT,

Date et Signature précédées de la
mention « Bon pour accord »

POUR LA COOPERATIVE,